

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33 Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Droit et législation			
Code	ECLG1B08LEG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marjorie ARTIELLE (marjorie.artielle@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement de la dimension juridique et relationnelle de la formation. La finalité de cette unité est de préparer l'étudiant à appréhender les concepts enseignés dans sa future pratique professionnelle.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

Voir les acquis d'apprentissage visés dans les fiches descriptives des activités d'apprentissage composant cette Unité d'Enseignement.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG1B08LEGA	Droit civil	24 h / 2 C
ECLG1B08LEGB	Droit des affaires : droit des entreprises et droit des sociétés	36 h / 3 C
ECLG1B08LEGC	Législation environnementale	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECLG1B08LEGA	Droit civil	20
ECLG1B08LEGB	Droit des affaires : droit des entreprises et droit des sociétés	30
ECLG1B08LEGC	Législation environnementale	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée

des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
 Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit civil			
Code	4_ECLG1B08LEGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marjorie ARTIELLE (marjorie.artielle@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Après une introduction expliquant ce qu'est le droit et sa nécessité, l'activité d'apprentissage abordera les sources de celui-ci ainsi que ses divisions. Comme le suggère l'intitulé de l'activité d'apprentissage, il s'agira d'analyser une branche du droit national privé: le droit civil.

C'est donc ce droit qui fera l'objet du cours. Il n'est pas possible d'analyser, de manière approfondie, chacune des sous-catégories composant le droit civil.

En vue de la future activité professionnelle des étudiants, une description des branches du droit civil sera effectuée. L'activité d'apprentissage va alors plus particulièrement s'intéresser notamment au droit des obligations (droit des contrats et droit de la responsabilité civile), au droit commercial (opérations commerciales, concurrence, protection des consommateurs,...) et d'autres points de matière pertinents pour leur formation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant devra être capable de :

- Visualiser dans son ensemble le phénomène juridique
- Distinguer les différentes matières juridiques abordées et de maîtriser les concepts juridiques de base
- Maîtriser la classification des différents droits (droit privé, droit public, droit international privé et public)
- Connaître les branches du droit civil et les spécificités de chacune d'entre elles
- Maîtriser les règles du droit civil relatives, e.a. aux obligations contractuelles et extracontractuelles
- Être en mesure d'appréhender certaines situations en y appliquant les règles de droit
- Apprendre à rechercher et utiliser les ressources
- Expliquer les bases juridiques fondamentales étudiées

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Après une introduction expliquant ce qu'est le droit et sa nécessité, l'activité d'apprentissage abordera les sources de celui-ci ainsi que ses divisions. Comme le suggère l'intitulé de l'activité d'apprentissage, il s'agira d'analyser une branche du droit national privé: le droit civil.

C'est donc ce droit qui fera l'objet du cours. Il n'est pas possible d'analyser, de manière approfondie, chacune des sous-catégories composant le droit civil.

En vue de la future activité professionnelle des étudiants, une description des branches du droit civil sera effectuée. L'activité d'apprentissage va alors plus particulièrement s'intéresser notamment au déroulement d'une procédure civile et au droit des obligations (droit des contrats et droit de la responsabilité civile) et d'autres points de matière pertinents pour leur formation.

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral appuyé par support informatique diffusé uniquement lors de celui-ci
- Nombreux exemples pratiques
- Exercices

Dispositifs d'aide à la réussite

- Questions de révision de la matière lors de certains cours afin de vérifier le niveau de connaissance des étudiants
- Révisions sous forme d'une séance de questions-réponses lors du dernier cours

Sources et références

ALEXANDER F., Delrée C., Notions de droit civil, Louvain-la-Neuve, De Boeck, 2016

CRUQUENAIRE A., DELFORGE C., DURANT I., WERY P., Droit des contrats spéciaux, Waterloo, Kluwer, 2016

WERY P., Droits des obligations Volume 1, Bruxelles, Larcier, 2011

WERY P., Droits des obligations Volume 2, Bruxelles, Larcier, 2016

GERLACHE A., VANDE LANOTTE J., UYTENDAELE M., et al., La Belgique pour les débutants. Le labyrinthe belge : guide pratique, Brugge, La Charte, 2010

SCHAUS A., CORTEN O., Le droit comme idéologie. Introduction critique au droit belge, Bruxelles, Editions de l'université de Bruxelles, 2009

Resources électroniques:

- <https://www.belgium.be> <https://www.actualitesdroitbelge.be>

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours sous forme de plans détaillés à compléter à l'aide du cours magistral

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

L'examen écrit s'entend par une épreuve dont le support peut être sur papier ou en version digitale.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation. Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
 Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit des affaires : droit des entreprises et droit des sociétés			
Code	4_ECLG1B08LEGB	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marjorie ARTIELLE (marjorie.artielle@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Après une analyse de l'évolution historique du droit des entreprises, les sources ainsi que ses destinataires seront analysés. L'activité d'apprentissage se penchera sur le paiement et financement des activités de l'entreprise ainsi que sur divers contrats commerciaux.

Des points de matière liés au droit des entreprises seront abordés : preuve en matière commerciale, la facture, l'affacturage, etc.

Enfin, la suite l'activité d'apprentissage se penchera sur le droit des sociétés. Le cours abordera les différentes sociétés pouvant être créées ainsi que les règles juridiques applicables. A cette occasion, le cours analysera les grandes modifications législatives dues au nouveau code des sociétés et des associations.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant devra être capable de :

- Avoir une compréhension globale de la vie économique des entreprises, des opérations économiques qui peuvent s'y dérouler.
- Distinguer les différentes matières juridiques abordées et de maîtriser les concepts juridiques de base (concepts-clés : commerçants, sociétés, contrats commerciaux, fonds de commerce, pratiques du marché, protection des consommateurs, etc.)
- Maîtriser la classification des différentes sociétés
- Appréhender certaines situations en y appliquant les règles de droit étudiées
- Apprendre à rechercher et utiliser les ressources (Code de droit économique, nouveau Code des sociétés et des associations)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Après une analyse de l'évolution historique du droit des entreprises, les sources ainsi que ses destinataires seront analysés. L'activité d'apprentissage se penchera sur le paiement et financement des activités de l'entreprise ainsi que sur divers contrats commerciaux.

Des points de matière liés au droit des entreprises seront abordés : preuve en matière commerciale, la facture, l'affacturage, etc.

Enfin, la suite l'activité d'apprentissage se penchera sur le droit des sociétés. Le cours abordera les différentes sociétés pouvant être créées ainsi que les règles juridiques applicables. A cette occasion, le cours analysera les grandes modifications législatives dues au nouveau code des sociétés et des associations.

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral appuyé par support informatique diffusé uniquement lors de celui-ci
- Nombreux exemples
- Exercices

Dispositifs d'aide à la réussite

- Questions de révision de la matière lors de certains cours afin de vérifier le niveau de connaissance des étudiants
- Révisions sous forme d'une séance de questions-réponses lors du dernier cours

Sources et références

- H. Culot, Y. De Cordt, H. Jacquemin, T. Léonard, Manuel du droit de l'entreprise, Limal, Anthémis, 2019.
- O. Caprasse, H. Culot, X. Dieux, R. Aydogdu, M. Coipel, et al., Le nouveau droit des sociétés et des associations. Le CSA sous la loupe, Limal, Anthémis, 2019.

Resource électronique:

- <https://www.actualitesdroitbelge.be>
- <https://www.belgium.be>

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes de cours sous forme de plans détaillés à compléter à l'aide du cours magistral

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pour l'examen, les étudiants doivent se munir du recueil de dispositions juridiques, pouvant être fluoré mais non annoté, qui leur sera remis en début de blocus. Les étudiants qui n'auront pas emporté ce recueil lors de l'examen présenteront l'examen sans celui-ci, aucun autre exemplaire ne leur sera distribué.

L'examen écrit s'entend par une épreuve dont le support peut être sur papier ou en version digitale.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au

relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Législation environnementale			
Code	4_ECLG1B08LEGC	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marjorie ARTIELLE (marjorie.artielle@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le développement de la dimension juridique et relationnelle de la formation. La finalité de cette activité est de préparer l'étudiant à appréhender les concepts enseignés dans sa future pratique professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- L'étudiant devra appréhender de manière globale les problématiques environnementales et les règles juridiques s'y appliquant
- L'étudiant devra comprendre et maîtriser les bases et concepts juridiques du droit de l'environnement qui auront été abordés lors de l'activité d'apprentissage
- L'étudiant devra pouvoir appliquer de manière pratique ces règles et concepts

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Après une introduction explicitant notamment la nécessité des règles du droit de l'environnement, les termes relatifs à l'environnement et au droit de l'environnement seront définis. L'activité d'apprentissage explicitera les règles du droit de l'environnement prévues en droit interne et en droit européen.

Il s'agira ensuite d'analyser l'arsenal du droit en faveur de l'environnement.

Enfin, tout au long de l'activité d'apprentissage, l'analyse de certaines problématiques particulières du droit de l'environnement sera effectuée de même que celle de certaines normes.

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral appuyé par support informatique uniquement diffusé lors de celui-ci
- Nombreux exemples
- Exercices

Dispositifs d'aide à la réussite

- Questions de révision de la matière lors de certains cours afin de vérifier le niveau de connaissance des étudiants
- Révisions sous forme d'une séance de questions-réponses lors du dernier cours

Sources et références

DE MUYNCK F., KAROLINSKI M., BORRES M., COURTOIS C., MORELLI J., MOSSOUX Y., Mémento de l'environnement, Waterloo, Wolters Kluwer, 2020

Ressources électroniques :

- <https://www.actualitesdroitbelge.be>
- <https://www.belgium.be>
- <http://www.environnement-entreprise.be>

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes de cours sous forme de plans détaillés à compléter à l'aide du cours magistral

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pour l'examen, les étudiants doivent se munir du recueil de dispositions juridiques, pouvant être fluoré mais non annoté, qui leur sera remis en début de blocus. Les étudiants qui n'auront pas emporté ce recueil lors de l'examen présenteront l'examen sans celui-ci, aucun autre exemplaire ne leur sera distribué.

L'examen écrit s'entend par une épreuve dont le support peut être sur papier ou en version digitale.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).